

L'an deux mille vingt-trois, le 14 avril 2023, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 16 mars 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : ANTONETTI Jean-Pierre, BARTOLI Jean-Christophe, BIANCONI Charles-Henri, CESARI Mathieu, CUCCHI Caroline, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, TOMASI Jean-Vincent
Présents : 11	
Votants : 14	
	Etaient excusés et représentés par pouvoir : QUILICHINI Pierre, SANTARELLI Félix, VAUTRIN Marie-Gabrielle
	Etaient absents : BERQUEZ Zelia
	Secrétaire de séance : MAGDZIAREK Aurore
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Attribution des subventions aux associations

Le Maire expose au Conseil Municipal,

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, la municipalité attribue des subventions de manière discrétionnaire pour soutenir l'action des associations.

Sous l'autorité du Maire, et grâce à leur connaissance du territoire, les élus décident de l'attribution de ces subventions au vu du rôle joué par chaque association dans l'amélioration du quotidien des habitants.

La vie associative dans toute sa diversité est fortement développée à Pianottoli-Caldarello. Grâce à l'engagement des bénévoles, les associations sont un moteur fondamental de la vie locale.

Le Maire expose à l'assemblée les différentes demandes reçues par les associations pour l'exercice budgétaire 2023, à savoir : Ligue contre le cancer, INSEME, Mission Locale, Union Sapeurs-Pompiers, ADMR, Les aînés ruraux, Tennis Club, Equipe de Soins Primaires, Chats virés.

Où cet exposé,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,


DECIDE

Article 1 : d'approuver le versement des subventions tel que listé ci-dessous :

NOMS DES ASSOCIATIONS	MONTANTS ATTRIBUÉS
Ligue contre le cancer	500 €
INSEME	1 000 €
Mission Locale	1 516 €
Union Sapeurs-Pompiers	500 €
ADMR	500 €
Les aînés ruraux	200 €
Tennis Club	3 000 €
Equipe de soins primaires	2 000 €
Chats virés	1 500 €

Article 2 : de préciser que ces versements seront pris en charge grâce aux crédits inscrits au BP 2023 au 6574.

Voix POUR :	14
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 21/04/2023	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 14 avril 2023, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/04/2023 <div style="text-align: center;">  Le Maire Charles-Henri BIANCONI </div>
---------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------